

Modifications au programme Deuxième carrière

Un tour d'horizon
à l'intention du personnel
des Centres d'évaluation de l'emploi de l'Ontario
Le 8 juin 2010

But du tour d'horizon

- Faire une présentation générale des modifications apportées au programme Deuxième carrière axée sur les objectifs suivants :
 - Améliorer la cohérence
 - Renforcer la responsabilisation
 - Accroître l'efficacité de l'administration
 - Atteindre les niveaux de participation prévus, soit 30 000 au cours des deux prochaines années

Deuxième carrière

Stratégie de mise en œuvre des modifications

On a identifié les modifications à apporter au programme au moyen des mécanismes suivants :

- Rencontres avec les principaux intervenants
- Sondage en ligne auprès du personnel du bureau régional et du siège social
- Échanges entre les groupes de consultation et le personnel du bureau régional et du siège social
- Étude des rapports et des autres documents en provenance des régions

Deuxième carrière

Stratégie de mise en œuvre des modifications

Les modifications s'articulent autour des aspects suivants :

- Se concentrer constamment sur l'accessibilité du programme à ceux qui en ont le plus grand besoin.
- Influencer les données démographiques sur la participation basées sur les résultats variables de la reprise économique selon les régions.

Activités de suivi :

- On procédera à l'évaluation des progrès accomplis sur une base bihebdomadaire afin de s'assurer d'atteindre les objectifs visés en respectant le budget.

Modifications au programme DC – juin 2010

Critères d'admissibilité

- **Critères d'admissibilité**
 - Aucune modification

Modifications au programme DC – juin 2010

Critères de pertinence des caractéristiques

■ Critères de pertinence des caractéristiques

Le seuil des 16 points est maintenu.

Recherche active d'emploi – réduction du nombre de semaines afin d'augmenter le nombre de points disponibles

- *3 points — plus de 26 semaines de recherche active d'emploi et documentation d'accompagnement*
- *2 points — entre 13 et 26 semaines de recherche active d'emploi et documentation d'accompagnement*
- *1 point — 13 semaines ou moins de recherche active d'emploi et documentation d'accompagnement*

Les emplois temporaires et provisoires pour assurer les frais de subsistance peuvent faire partie du calcul du temps consacré à la recherche active d'emploi

Durée de la période de chômage – réduction de moitié de la période d'attente

- *3 points – plus de 26 semaines de chômage*
- *2 points — entre 13 et 26 semaines de chômage*
- *1 point – 13 semaines ou moins de chômage*

Les emplois temporaires et provisoires pour assurer les frais de subsistance font partie du calcul de la durée de la période de chômage

Modifications au programme DC – juin 2010

Critères de pertinence des caractéristiques

■ Critères de pertinence des caractéristiques (suite)

- Niveau de scolarité – modifications mineures dans la formulation pour clarifier la notion d'apprentissage
 - **3 points – *Achèvement d'études secondaires, ou moins; achèvement d'études postsecondaires non reconnues en Ontario***
 - **2 points – *Achèvement des études secondaires et études postsecondaires partielles ou formation partielles en apprentissage***
 - **1 point – *Achèvement d'études postsecondaires ou d'une formation en apprentissage***

Les personnes qui ont suivi une formation à l'étranger et qui déclarent que leurs attestations d'études ne sont pas reconnues comme des équivalences selon les normes ontariennes doivent fournir les documents d'accompagnement à l'appui de leur demande. Habituellement, la preuve d'une évaluation formelle (basée sur une analyse des transcriptions, des relevés de notes, etc.) sert à établir les équivalences en matière de niveau de scolarisation.

Les personnes peuvent ne pas avoir accès aux documents exigés pour procéder à une évaluation formelle. Dans ce cas, une évaluation informelle effectuée par une ressource indépendante spécialisée reconnue en évaluation (inscription sur le site Web de canalliance.org) devrait être acceptée.

- Historique d'emploi – réduction de la durée

L'emploi dans un secteur en déclin a été retiré et cet aspect est dorénavant examiné en fonction des critères de pertinence de la section : Expérience — Compétences professionnelles.

- **3 points – *Plus de 7 ans dans la même occupation***
- **2 points - *De 3 à 7 ans dans la même occupation***
- **1 point – *3 ans ou moins dans la même occupation***

Modifications au programme DC – juin 2010

Critères de pertinence des caractéristiques

■ Critères de pertinence des caractéristiques (suite)

- Perspectives du marché du travail
 - Aucune modification

L'un des critères auquel la personne doit nécessairement répondre est celui de présenter de bonnes perspectives d'emploi dans le domaine visé afin de s'assurer qu'elle suive la formation appropriée qui lui assurera les meilleures perspectives d'emploi durable.

- Type de formation
 - Aucune modification
- Expérience — Compétences professionnelles
 - 3 points pour une expérience de travail dans les emplois de la catégorie D de la matrice de la CNP offrant peu de possibilités d'emploi durable et à long terme
 - 2 points pour une expérience de travail dans les emplois de la catégorie B et/ou C de la matrice de la CNP offrant peu de possibilités d'emploi durable et à long terme

Modifications au programme DC - juin 2010

Personne handicapées

- Le recyclage scolaire et le développement des compétences peuvent être prolongés de façon à satisfaire aux besoins de ce groupe cible
- Au besoin, l'aide maximale de 28 000 \$ prévue à l'entente actuelle peut être augmentée

Modifications au programme DC – juin 2010

Traitement des demandes des clients

- Les personnes dont les demandes ont été évaluées dans l'un des Centres d'évaluation de l'emploi d'Emploi Ontario (EO) le 23 novembre 2009 ou après cette date et refusées en fonction des critères de pertinence recevront une lettre du MFCU les invitant à soumettre leur demande à une nouvelle évaluation dans le cadre du programme DC.
- Les bureaux de la FCU fourniront une trousse à outils (lettre destinée aux clients, lettre du Centre d'évaluation de l'emploi d'EO et documentation sur le traitement des demandes) et collaboreront avec vous afin de planifier les communications avec ces personnes.
- Les personnes dont les demandes ont été refusées en fonction de critères d'**admissibilité** ne recevront pas de lettre ou **NE** pourront **PAS** soumettre une demande de réévaluation dans le cadre de ces modifications.

Modifications au programme DC – juin 2010

Traitement des demandes des clients (suite)

Que se passe-t-il lorsque les personnes communiquent avec un Centre d'évaluation de l'emploi d'EO pour soumettre une demande de réévaluation de leur demande dans le cadre du programme DC?

- Le personnel du Centre d'évaluation de l'emploi d'EO passe en revue la demande initiale de participation au programme DC de la personne.
- Les personnes ne doivent pas remplir un nouveau formulaire de demande dans le cadre du programme DC si les changements aux renseignements déjà fournis sont mineurs.
- On pourra par contre leur demander de remplir un nouveau formulaire si des changements majeurs aux perspectives sur le marché du travail, par exemple, ou si des changements sont apportés au programme de formation auquel elles désirent s'inscrire.
- Les personnes pourront devoir remplir une nouvelle Évaluation de leur besoin financier si leur situation financière a changé depuis le dépôt de leur demande initiale.
- On procède à la réévaluation des demandes dans le cadre du programme DC en fonction des récentes améliorations apportées au programme DC.
- **On suggère aux personnes désireuses d'accélérer le traitement de leur demande de réévaluation de remplir le formulaire d'Évaluation du besoin financier avant de communiquer avec le Centre d'évaluation de l'emploi d'EO le plus près.**
- La date de réception de la demande initiale servira à établir la priorité des clients, en tenant compte du début de la formation en septembre 2010, **si le volume de demandes était trop important.**

Modifications au programme DC – juin 2010

Outils et soutien

- Communications externes :
 - lettre aux collèges d'arts appliqués et de technologie
 - Lettre aux collèges de l'Ontario
 - Lettre aux collèges carrière privés
- Affichage dans les bureaux d'Espace partenaires Emploi Ontario
- Bureaux locaux de FCU et conseillers en emploi et en formation

Nota : la documentation en français sera également disponible

Modifications au programme DC – juin 2010

Outils et soutien (suite)

Documentation de soutien dans le cadre des modifications au programme CD :

- **Mise à jour des Lignes directrices opérationnelles relatives à DC**
 - Mise à jour de la matrice d'admissibilité et des critères de pertinence – Annexe A

- **Deuxième carrière — Questions et réponses**

- **Lettre d'information aux clients concernant le programme DC**

- **Lettre d'information aux Centres d'évaluation de l'emploi d'EO**

- **Personnel local de FCU**